

Service instructeur
Service des Actions Educatives
et de la Jeunesse

N° 8^e 11907

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
AIDES POUR LES CONCOURS SCOLAIRES LOCAUX**

Résumé : *Dans le cadre du BP 2007, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des crédits liés à la vie scolaire.*

Le présent rapport concerne les concours scolaires locaux. Le montant total des aides proposées s'élève à 6 458 €.

Par délibération n° 2007/I-8/02 du 14 décembre 2006, le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des crédits liés à la vie scolaire.

Un crédit total de 8 000 € a été prévu, à cet effet, au chapitre 67, nature 6713, fonction 28, du budget départemental en 2007, pour les concours scolaires locaux.

I. Le Prix du Jeune Lecteur.

Ce concours, organisé par l'association départementale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public, est destiné à sensibiliser les écoliers et les collégiens à la lecture, en les encourageant à s'exprimer sur leurs livres préférés.

Le Conseil Général soutient ce concours depuis 1998.

L'aide s'élevait, en 2006, à 458 €.

L'association sollicite la reconduction de cette aide pour la 23^e édition du concours, en 2007.

II. Mathématiques Sans Frontières.

L'association culturelle et scientifique « Mathématiques Sans Frontières » organise chaque année, depuis 1990, une compétition internationale ouverte à des classes de troisième et seconde et à des classes de niveau équivalent à l'étranger. Chacune d'entre elles s'organise pour répartir, en 1h 30, les tâches de recherche, de confrontation et de rédaction d'une série d'exercices variés. L'un de ces exercices est à rédiger en langue étrangère.

Les objectifs de « Mathématiques Sans Frontières » sont de favoriser le travail d'équipe, d'ouvrir les mathématiques aux langues étrangères, d'améliorer les liaisons collège-lycée et de susciter des vocations scientifiques et techniques.

Depuis 1993, le concours est organisé dans l'académie de STRASBOURG (partagée en 4 secteurs) et celle d'AIX-MARSEILLE, ainsi que dans divers pays étrangers.

En 2006, 41 collèges haut-rhinois y ont participé. 22 d'entre eux ont été primés.

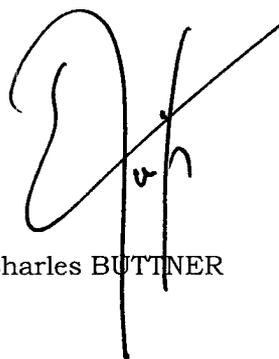
L'association sollicite une aide départementale de 8 000 € en 2007. Notre assemblée lui a accordé une aide de 5 000 € en 2005, et de 6 000 € en 2006. Je vous propose de reconduire ce montant en 2007.

---000---

En conclusion, je vous propose de continuer à soutenir ces concours scolaires locaux en 2007, à hauteur de 6 458 € au total, répartis de la manière suivante :

- * association départementale des Parents d'Elèves
de l'Enseignement Public (Grand Prix du Jeune Lecteur) : 458 €
- * association « Mathématiques Sans Frontières » : 6 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER